

L'ÉDITO

par Philippe LAWSON

Un juste retour

C'est aujourd'hui que les députés européens se prononcent à Strasbourg sur le projet de réforme de la directive sur les droits d'auteurs. Le texte en discussion intègre notamment un article 11 qui crée des droits voisins du droit d'auteur. L'objectif est de

remunérer les entreprises et les agences de presse pour l'utilisation de leurs contenus. Le texte vise en fait à ramener de l'équité et de la justice dans le monde numérique où les grandes plateformes comme Amazon, Apple, Facebook et Google mettent à la disposition de leurs utilisateurs des contenus tirés des journaux, des magazines et des agences de presse.

C'est donc un juste retour des choses que de réclamer une rémunération appropriée pour l'exploitation des contenus des entreprises de presse. L'exigence des droits voisins est d'autant plus logique que la pratique des géants du net n'est rien d'autre que du plagiat puisque jusqu'à présent elles ne versent rien

aux producteurs de contenus que sont les entreprises de presse. Grâce à ce plagiat, les géants du net attirent un public de plus en plus nombreux, leur permettant ainsi de séduire les annonceurs qui placent sur

leurs plateformes des publicités. C'est donc un manque à gagner pour les entreprises de presse qui perdent des annonceurs. Ces géants du net fragilisent donc de plus en plus le secteur de la presse. Or, sans entreprises de presse solides financièrement, point de presse indépendante et pluraliste. C'est la démocratie qui se retrouve in fine affaiblie.

Ce sont les entreprises de presse qui réalisent les investissements et mettent à la disposition des journalistes les moyens nécessaires pour exercer leur métier. Le futur (et déjà le présent) est au numérique et les groupes de presse ont déjà pris les taureaux par les cornes pour ne pas rater le train du digital.

Elles testent des solutions pour accroître leurs revenus grâce à cette nouvelle économie. Mais leurs actions nécessitent des investissements.

Les députés européens doivent donc refuser tout amendement qui consisterait à vider le projet de directive au numérique de son objectif d'une juste

rémunération des contenus de la presse. En maintenant sa position, l'Europe démontrera sa capacité à protéger et à défendre son modèle et ses valeurs dans l'économie numérique.